

226C0283
FR0010193052-FS0205

10 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CATANA GROUP

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2026, complété par un courrier reçu le 10 mars 2026, la société PPF Cyprus Management Limited¹ (Stasinou 6, The White Walls Office 601, 1060 Nicosie, Chypre) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} mars 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société CATANA GROUP² et détenir 1 519 994 actions CATANA GROUP représentant 3 039 988 droits de vote, soit 4,95% du capital et 7,80% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Contrôlée par PPF Group N.V. La société PPF Cyprus Management Limited déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 6 mai 2025.

³ Sur la base d'un capital composé de 30 706 178 actions représentant 38 987 412 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.